

Edité le : 08/06/2020

Rapport d'analyse Page 1 / 2

MAIRIE CHARNOZ

allée du Loyat
01800 CHARNOZ SUR AIN

Le rapport établi ne concerne que les échantillons soumis à l'essai. Il comporte 2 pages.
La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.
L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.
Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Identification dossier : LSE20-70009		Analyse demandée par : ARS Rhône Alpes - DT de l'Ain	
Identification échantillon : LSE2006-26183-1		N° Prélèvement : 00120911	
N° Analyse :	00127807		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	CHARNOZ	Code PSV : 0000000547	
Localisation exacte :	Mairie robinet extérieur		
Dept et commune :	01 CHARNOZ-SUR-AIN		
UGE :	0124 - CHARNOZ		
Type d'eau :	S - EAU DISTRIBUEE SANS DESINFECTION		
Type de visite :	D1	Type Analyse : 1D	Motif du prélèvement : CS
Nom de l'exploitant :	MAIRIE DE CHARNOZ MAIRIE CHÂTEAU DE MESSIMY - ALLÉE DU CHÂTE 1800 CHARNOZ		
Nom de l'installation :	CHARNOZ	Type : UDI	Code : 000503
Prélèvement :	Prélevé le 04/06/2020 à 10h35 Réception au laboratoire le 04/06/2020 Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / BERGERON Julien Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine Flaconnage CARSO-LSEHL		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 04/06/2020

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain							
Température de l'eau	01D	20.6	°C	Méthode à la sonde			25 #
pH sur le terrain	01D	7.6	-	Electrochimie	Méthode interne M_EZ008 v3	6.5	9 #
Chlore libre sur le terrain	01D	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 10523		#
					NF EN ISO 7393-2		

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	Limites de qualité	Références de qualité	#
Chlore total sur le terrain	01D	<0.03	mg/l Cl2	Spectrophotométrie à la DPD	NF EN ISO 7393-2			#
Analyses microbiologiques								
Microorganismes aérobies à 36°C	01D	< 1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Microorganismes aérobies à 22°C	01D	1	UFC/ml	Incorporation	NF EN ISO 6222			#
Bactéries coliformes à 36°C	01D	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1		0	#
Escherichia coli	01D	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 9308-1	0		#
Entérocoques (Streptocoques fécaux)	01D	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN ISO 7899-2	0		#
Anaérobies sulfito-réducteurs (spores)	01D	< 1	UFC/100 ml	Filtration	NF EN 26461-2		0	#
Caractéristiques organoleptiques								
Aspect de l'eau	01D	0	-	Analyse qualitative				#
Odeur	01D	0 Néant	-	Qualitative				#
Saveur	01D	0 Néant	-	Qualitative				#
Couleur	01D	0	-	Qualitative				#
Turbidité	01D	0.17	NFU	Néphélométrie	NF EN ISO 7027		2	#
Analyses physicochimiques								
<i>Analyses physicochimiques de base</i>								
pH	01D	7.64	-	Electrochimie	NF EN ISO 10523		6.5	9 #
Température de mesure du pH	01D	19.2	°C		NF EN ISO 10523			#
Conductivité électrique brute à 25°C	01D	467	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888		200 1100	#
Cations								
Ammonium	01D	< 0.05	mg/l NH4+	Spectrophotométrie au bleu indophénol	NF T90-015-2		0.10	#

01D ANALYSE (1D1) EAU DE DISTRIBUTION ARS01-2013)

Eau respectant les limites et les références de qualité bactériologique fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Eau respectant les références de qualité physico-chimiques fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 pour les paramètres mesurés.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Virginie BORNU
Responsable de laboratoire

